

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ECOLE

ECOLE: **ECOLE ELEMENTAIRE DU MOULIN NEUF**
880 ROUTE D'ANTIBES
06410 BIOT

DATE: **14/03/16**

PARTICIPANTS:

- **Membres titulaires (Représentants des Parents, Enseignants, Représentants de la collectivité, DDEN)**
 - o Représentants des parents: Mme Badaud et Mr Lebessou (CP), Mme Bellanger et Mme Palazzoni (CP/CE1), Mme Marqué et M. Caron (CE1), Mme Arnaldi (CE2), Mme Deville (CE1/2), Mme Deronne (CM1), Mme Soli (CM1/2), M. Mangin (CM2), Mme Dupiol (trésorière de l'APE), Mme Frugier (présidente de l'APE).
 - o Enseignants: Mme Ménard (CP), Me Marengo (CP/CE1), Me Salicis (CE1), M. Bridoux (CE1/2, directeur), Mme Arnaud (CE2), M. Chaput (CM1/2), Me Léouffre (CM2), Mme Roche (Enseignante Regad), Mme Calatayud (remplaçante CM1), Mme Béléliis (CM1) en congé maladie est excusée,
 - o Mairie de Biot: Mme Brosset (conseillère municipale élue à l'éducation), Mr Pizepan (directeur des services techniques), M. Lhôpital (chargé des temps éducatifs Biot), M. Xavier Facchinetti (réfèrent périscolaire Moulin neuf), Mr Latty (gardien de l'école), Mr Rudio (conseiller municipal à la valorisation et réduction des déchets)
 - o Yves Ferey, délégué départemental de l'Éducation nationale, est excusé.

ORDRE DU JOUR:

- perspectives sur la fin d'année particulière
- Mesures préparatoires à la mise en sécurité de l'école

POINTS ESSENTIELS DE LA REUNION:

- mesures de sécurité ayant un impact sur la fin de l'année,
- montée des effectifs pour l'an prochain.

RELEVÉ DES CONCLUSIONS DU CONSEIL: *(joindre la délibération éventuelle s'il y a lieu)*

– **Approbation du compte-rendu du conseil d'école précédent.**

Le compte-rendu du conseil d'école précédent est approuvé par l'ensemble de l'assemblée.

Le directeur rappelle que tous les compte-rendus depuis 2010 sont consultables en ligne sur le site de l'école élémentaire.

– **Perspectives sur l'année scolaire prochaine:**

L'an prochain, la montée mécanique des GS de maternelle sera supérieure de + de 12 élèves au nombre de départs des CM2 de cette année. Nous aboutirons donc approximativement à un effectif estimé de 210 à 215 élèves. Sans compter les enfants du voyage que nous sommes également tenus d'accueillir et les nouvelles inscriptions demandées chaque année sur secteur... Cette montée significative n'est que ponctuelle (sur deux ans) et ne pourra pas être compensée, sur le temps éducation nationale, par l'ouverture d'un nouveau poste.

Afin de ne pas compliquer davantage la situation, le directeur réclame la possibilité d'envoyer toute nouvelle inscription en élémentaire non assujettie à une inscription maternelle vers d'autres groupes du village ayant moins d'effectifs (dérogation interne à la carte scolaire en place). Mme Marqué remarque qu'il est important que les familles du secteur aillent dans l'école de quartier pour permettre aux enfants d'y retrouver leurs voisins et qu'il valait mieux ne pas renouveler les dérogations externes d'enfants déjà dans l'école. Ce qui n'est pas non plus envisageable quand on sait que beaucoup d'enfants sont dans le groupe depuis la maternelle et ont eux aussi déjà tissé des liens sociaux. De plus, le nombre de familles en dérogation externe est actuellement important.

Il est néanmoins demandé à la mairie d'anticiper les problèmes engendrés par l'accueil d'un plus grand nombre d'élèves. L'achat des nouvelles tables réalisé cette année ne suffira pas à garantir l'accès à tous à la cantine. Les locaux sont déjà à saturation actuellement et le niveau sonore à la cantine pose souci à tous, adultes comme enfants. Placer des tables supplémentaires dans la salle polyvalente pour prolonger le réfectoire poserait problème les jours de pluie. La salle de BCD pourrait donc être utilisée comme lieu de repas mais au détriment de la mise en place d'ateliers. Mme Salicis intervient pour rappeler que dans des communes voisines comme Valbonne ou Antibes, l'accès à la restauration scolaire est réservé aux familles dont les deux parents travaillent, ce qui limite nettement les effectifs durant la pause méridienne. Mme Brosset répond que, pour le moment, la commune n'envisage pas un changement de règles à ce sujet.

La présence de l'ensemble des élèves dans la cour maintenant trop petite pour tous les accueillir s'avère souvent source de petits accidents. Il faut réfléchir à la mise en place de zones tampons pour les CP avec un peu de matériel pour délimiter un espace «protégé». Mme Brosset indique que cette question de la montée des effectifs et des aménagements à prendre sera étudiée.

Mme Léouffre intervient pour demander plus de sévérité au niveau disciplinaire sur le temps périscolaire. Les enseignants remarquent bien que ce sont toujours les mêmes élèves qui sont mis en cause dans les conflits, que certains manquent de respect aux animatrices et ne tiennent plus compte des réprimandes faites. Mr Xavier Fachinetti, nouveau référent pour l'école, explique la mise en place depuis début mars d'un système de permis à points pour chaque élève. Un élève perd des points à chaque sanction pour mauvais comportement. Une fois arrivé à zéro, il peut y avoir sanction et éviction des temps périscolaires. Les parents d'élèves demandent à être prévenus avant que le permis soit vidé de tous ses points. Ce qui sera évidemment fait par Mr Fachinetti qui promet un dialogue rapproché avec les parents concernés.

Pour rappel, chaque famille a validé l'acceptation du règlement périscolaire qui régit ce temps et envisage des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Certains parents représentants indiquent ne pas avoir eu connaissance de ce règlement. Ils ont pourtant dû le valider à l'inscription aux différentes activités, c'est obligatoire dans la procédure d'inscription d'après Mr Lhôpital.

Sur le plan pédagogique, les classes seront également plus chargées aussi, donc le transfert/achat de nouvelles tables en classe sera aussi nécessaire, le budget investissement et fonctionnement devra donc être plus important également pour 2016/2017...

Enfin, les nouveaux programmes 2016 rentreront en application: avec pour conséquence principale l'entrée du CE2 en cycle 2, donc un redéploiement des compétences à apprendre jusqu'en CE1, qui se feront maintenant jusqu'en CE2. Dans les grandes lignes, les nouveaux programmes donnent plus de temps pour consolider les apprentissages fondamentaux. Les compétences de CM2 seront étendues jusqu'à la sixième qui jouera le rôle de sas de transition avec le collège. C'est dorénavant en fin de sixième que sera validé le palier 3 du socle de compétences.

– **Besoins techniques dans l'école:**

Toute l'équipe enseignante se réjouit de la construction rapide du nouveau mur de l'école durant les congés d'hiver et la municipalité est remerciée pour la diligence et l'efficacité apportée à sa réfection. Les enfants ont retrouvé une cour très légèrement agrandie, embellie et sécurisée. Maintenant, comme demandé lors du premier conseil de l'année, le personnel enseignant et d'animation souhaite que deux panneaux de basket puissent y être fixés, et que les pergolas détruites soient remplacées par des abris sans piliers directement fixés sur ces nouveaux murs.

Un banc cassé doit être remplacé dans la cour également et à moyen terme il sera nécessaire de refaire le revêtement de la cour de récréation car de nombreux trous provoquent chutes et blessures légères quotidiennement.

Mt Latty, gardien de l'école et en charge de l'entretien général des locaux, a procédé à la réalisation de nombreux devis en attente de validation au budget, les plus urgents concernent la réparation ou le remplacements de stores à bannes et de volets roulants pour différentes classes qui vont devenir indispensables avec le retour des beaux jours. Mr Bridoux signale qu'à chaque vague de précipitations, de nouvelles dalles de plafond dans les classes sont tâchées d'humidité, prouvant ainsi la persistance d'infiltrations d'eau venant du toit. Mr Pizepan indique que des visites de contrôle régulières sont réalisées.

– **Perspectives sur la fin d'année:**

Il nous a été demandé par la mairie de suspendre plusieurs sorties pédagogiques pour cause de coût au niveau transport. Seules les classes s'étant engagées auprès de partenaires institutionnels (comme Envinet pour les CE2 et CM2) ont pu garder leur possibilité de transport. Quelques sorties inscrites dans le parcours culturel de l'école restent possibles et pourront avoir lieu malgré tout. Mme Brosset annonce l'achat par la commune de Biot d'un nouveau bus pour le transport des scolaires. Il entrera en service à la rentrée 2016.

Lundi deux mars 16, les directeurs/trices des écoles de Biot et d'Antibes en réunion avec l'Inspecteur ont reçu des consignes spécifiques concernant la sécurité des écoles émanant de l'inspection académique ayant elle même reçu des consignes des ministères de l'Intérieur et de la Défense. Les mairies devraient

également recevoir prochainement ces consignes pour assurer la continuité avec l'équipe du périscolaire). De cette réunion est ressortie plusieurs éléments saillants:

- Tant que l'état d'urgence est en vigueur en France, la DSDEN 06 interdit que les écoles organisent au sein de leur établissement des manifestations entraînant l'entrée d'une foule de parents (c'est pour cela déjà que le goûter de maternelle n'avait pu avoir lieu à Noël). Donc de facto, les écoles ne peuvent pas accueillir de kermesse tant que l'état d'urgence perdure (consignes académiques).

Concernant les événements organisés à l'extérieur de l'école:

- pour les sorties en journée d'une classe sur un site accueillant du public: déclaration auprès des services académiques qui valident ou non selon les endroits (vérification qu'ils sont sécurisés...). Lorsque plusieurs classes sortent en même temps, cela devient plus problématique et requiert également une autorisation des dits services.
- Pour un événement ponctuel type spectacle entraînant l'afflux d'une assistance nombreuse à un endroit donné, tout dépend de la possibilité de sécuriser le site (avec demande préalable auprès des services académiques et de la préfecture).

Un accord de principe avait été donné par la mairie pour le déroulement de la chorale élémentaire le 14 juin au jardin Mistral mais compte-tenu des critères imposés par l'état d'urgence, il faudra aussi l'accord de la préfecture (et des services académiques?) pour son déroulement dans la mesure où l'on peut respecter les consignes de sécurité du plan vigipirate déjà en place: à savoir contrôle visuel des personnes, fouilles des sacs à l'entrée du site, sécurisation du site (ouvert, avant, pendant et à la sortie de l'événement). Or le simple respect de ces consignes au théâtre de verdure pose déjà problème. Le personnel de l'école n'a pas les moyens matériels d'assurer cette sécurisation. L'organisation de la chorale d'école, faute de site sécurisé et fermé pouvant l'accueillir (hors école) paraît bien aléatoire cette année. Une demande va tout de même être envoyée à la préfecture. Au cas où elle serait annulée, les élèves d'élémentaire chanteront donc devant ceux de maternelle. Mme Léouffre demande si quelqu'un peut filmer avec un matériel de bonne qualité la représentation afin de la diffuser ensuite d'une façon ou d'une autre aux parents sous couvert d'autorisation de diffusion.

De même pour la kermesse: nous pourrions organiser une ou deux journées récréatives (à définir avec l'équipe et avec l'APE) pour tenter de remplacer la kermesse en juin. Mme Frugier indique qu'en collaboration avec les autres associations de parents d'élèves, une solution extérieure pourrait être éventuellement envisagée puisque que pour le carnaval du village, l'autorisation avait été donnée sur domaine public. Tout cela doit être discuté et vérifié avant. Mme Brosset indique que pour le moment, la mairie de Biot n'a pas reçu d'autres consignes que celles datant de décembre 2015.

- **Concernant le plan vigipirate Attentats:**

Lors de la réunion avec l'inspection, il a été demandé à tous les directeurs d'informer le conseil d'école des consignes de sécurité de fin d'année (ce qui vient d'être fait) et des mesures de sécurité à prendre de façon continue puisque dorénavant une attaque d'intrus dans une école doit être envisagée comme un risque permanent pouvant subvenir au même titre qu'un incendie, un accident à risques chimiques ou un séisme.

Cette possibilité doit donc être intégrée au PPMS des écoles et faire l'objet d'exercices d'entraînement spécifiques et scénarisés car en fonction de la nature de l'intrusion éventuelle, différentes réponses peuvent être apportées (mise à l'abri ou évacuation). Ces exercices feront l'objet d'une préparation préalable (à définir avec l'équipe sur la façon de présenter les choses aux enfants) et en fonction des

locaux de l'école. L'équipe périscolaire doit nécessairement être associée à cela car elle est confrontée aux mêmes risques et se trouve dans les mêmes locaux.

Les parents d'élèves doivent donc être sensibilisés au fait que leurs enfants vont devoir intégrer une intrusion extérieure comme une possibilité à l'école; les mots seront choisis par les enseignants en fonction de leur âge mais néanmoins ils vont devoir acquérir un certain nombre de réflexes (comme celui de faire le silence total si demandé, de se cacher ou de courir le plus vite possible...). Bref, cela implique que les élèves envisagent ces situations anxiogènes d'une façon ou d'une autre. Il va être important d'informer de façon rassurante en fonction de l'âge et du niveau de compréhension des enfants.. Un exercice d'alerte en cas d'intrusion dans l'école devra être réalisé chaque année (sachant qu'avant Noël, nous avons déjà réalisé un exercice de mise à l'abri mais non scénarisé...). Les exercices devront être réguliers et progressifs. L'idée étant de n'angoisser ni les enfants, ni leurs familles mais bel et bien de faire acquérir aux élèves des automatismes utiles en cas de nécessité. Cet exercice sera inséré dans le Plan Particulier de Mise en Sécurité de l'école.

Par le biais de ces circulaires, il est également demandé aux communautés territoriales (mairie de Biot ici présente,) de:

- Coordonner la vigilance sur le temps périscolaire (sensibilisation et information des animateurs),
- Identifier les travaux de sécurisation à effectuer (les portes vitrées de l'école permettent une intrusion aisée),
- Renforcer la surveillance de la voie publique (parking) lors des flux et des déplacements vers les plateaux sportifs ou les centres d'animation...
- Mettre en place dans l'école des moyens d'alertes spécifiques (propre à une attaque) ---> avoir un système centralisé d'alerte distinct de l'alarme incendie
- Référencer dans l'équipe d'animation les personnes formées aux premiers secours.

Mr Bridoux prendra attache auprès de la gendarmerie de Valbonne pour que l'adjudant référent des écoles aide à une analyse de la situation spécifique au Moulin neuf. Pour l'élaboration de la mesure protection intrusion. Les exercices seront progressifs mais devront avoir lieu chaque année au même titre que tout autre risque à envisager. L'attention de la mairie est attirée sur le fait qu'à l'école, l'alarme confinement ne fonctionne toujours pas (non remplacement d'un boîtier électronique), et que, pour une alerte instantanée et une communication rapide entre toutes les classes pouvant servir d'abri, on manque de moyens: l'achat de talkie-walkie pour assurer la liaison entre chaque lieu de confinement est indispensable.

- **Information sur l'installation de composteurs à l'école:**

Mr Rudio, conseiller municipal délégué à la réduction et à la valorisation des déchets expose les modalités de mise en place par la société Univalom de quatre bacs de compostage (un bac d'apport, un bac de broyat, et deux conteneurs de maturation). Ils seront placés à l'extérieur de l'enceinte de l'école, mais à proximité immédiate de la sortie des cuisines, près des massifs au bord des panneaux grillagés. Un responsable spécialiste sera chargé de l'entretien de ces bacs pour garantir leur bon fonctionnement. Du fait de cet entretien régulier, aucune mauvaise odeur ne sera

à déplorer. Les apports seront réalisés principalement par les restes de cuisine de l'école mais les familles qui souhaitent apporter leurs déchets pourront également participer, sous réserve d'avoir reçu une information préalable sur ce qui est autorisé à déposer dans les bacs. Les travaux et la mise en place des composteurs devraient avoir lieu d'ici la fin de l'année scolaire et le démarrage effectif du fonctionnement des composteurs en septembre 2016. Mr Rudio annonce aussi la prochaine mise en place de poubelles de tri dans les classes de l'école pour rendre plus efficaces le tri existant. Mr Bridoux rappelle que, dans la plupart des classes, est récupéré le vieux papier, les piles usagées et pour une action caritative, les bouchons en plastique depuis février.

– **Questions diverses:**

- Un site dédié pour les parents d'élèves sur les usages du numérique et les risques qui leur sont consécutifs est maintenant disponible sur le site du ministère (lien effectif sur le site de l'école). Notamment pour faire écho à la réunion d'information l'an passé sur les problèmes de harcèlement liés aux réseaux sociaux. A destination plus particulièrement des parents de CM1, CM2 et au delà...

– Question des parents d'élèves concernant:

– **La baisse de qualité des repas à la cantine.**

- Mr Mangin relaie le témoignages de différentes familles ayant entendu leur enfant se plaindre des menus proposés à la cantine. Mme Brosset rappelle que les plats sont confectionnés sur place et qu'il n'y a pas eu changement de l'équipe de cuisine depuis plusieurs années. Il n'y pas non plus eu de changements de fournisseurs. La qualité supposée des menus est subordonnée aux goûts des enfants et reste donc une notion assez subjective.

- Mr Facchinetti en profite pour informer les parents que depuis début mars, les enfants ont eu la possibilité de changer de place selon leurs affinités dans le réfectoire.

– **Le manque d'information sur le changement du référent mairie (aucun mot dans les cahiers)...**

Mr Lhôpital et Mme Brosset reconnaissent effectivement un manquement à ce sujet, le remplacement de Mr Lhôpital par Mr Facchinetti ayant eu lieu rapidement. Néanmoins, Mr Facchinetti est resté deux semaines avec Mr Lhôpital pour assurer la transition avec son successeur: les enfants ont donc eu le temps de se familiariser à lui.

– **La détérioration et le vol de matériel dans certains casiers pendant les T.A.P et l'étude du soir.**

Plusieurs élèves se sont plaints d'avoir eu leur casier visité lors des temps périscolaires. Il est demandé aux personnes qui encadrent les activités en classe (intervenants, animateurs ou enseignants) de se montrer vigilants.

– **L'absence répétée de la responsable de la BCD et les annulations de certaines activités pendant les TAP depuis plusieurs semaines.**

Mme Brosset confirme effectivement que la personne concernée a été malade plusieurs fois ces derniers mois mais n'a aucune possibilité en terme de personnel pour la remplacer. La municipalité est en flux tendu au niveau de son personnel et lorsqu'il y a des pics de congés

maladie, il est souvent nécessaire de déplacer du personnel d'un groupe scolaire à l'autre pour parer au plus urgent. C'est également pour cette raison que certaines activités périscolaires ont dû être déprogrammées, par manque de personnes pouvant les animer.

– **L'arrivée tardive du bus de ramassage scolaire à la sortie de 16H30 et la conduite dangereuse de certains chauffeurs.**

La CASA a dû ajuster les horaires des bus en fonction d'un changement d'itinéraires pour permettre un ramassage à la sortie des collèges et lycées sur certaines lignes, ce qui entraîne quelques retards certains jours selon Mme Brosset, qui ajoute que les parents insatisfaits doivent interpeller directement la CASA car la mairie n'a pas la main sur cette question. En l'attente du retour du bus communal, la mairie loue des bus à la TCAVL. Mr Bridoux n'a pas eu d'observations des enseignants de retour de sortie sur une conduite dangereuse du chauffeur. Mme Léouffre pense que la question est en lien avec une sortie au TCM de Biot durant laquelle le bus de location a frotté, en marche ralentie, le mur de pierre, chemin des Combes, mais il n'y avait aucun danger pour les occupants car le bus roulait au pas...

- Mme Calatayud et Mme Deronne évoquent les sorties à pied à l'académie Autiero au cours desquelles les classes croisent régulièrement sur le bord des routes les poids lourds allant vers l'ancienne carrière, et le caractère dangereux de cet itinéraire. Mme Brosset rappelle que l'arrêté municipal pris sur les horaires de passage de ces poids lourds sur des créneaux précis est très restrictif. Le contournement «par le haut» avec l'ouverture d'un passage dans une zone boisée au dessus de la route des Colles est impossible car cet espace est classé en zone protégée. Rien d'autre ne peut être fait à ce sujet. Les sorties à pied le long de cette route doivent donc être bien encadrées avec un rang des élèves bien formé. C'est aussi pour cela qu'il est demandé plusieurs adultes accompagnants pour ces sorties rappelle Mr Bridoux...

Tous les sujets programmés ayant été traités, la séance est levée.